

NOTE DE SERVICE

N° 1
2011-2012

Circonscription de Bergerac-Est



SOMMAIRE :

1. Préparation de la rentrée 2011
2. Rappels : horaires, surveillance et sécurité des élèves
3. Informations administratives
4. Réunions
5. Ressources en ligne

Au nom de l'équipe de circonscription, je souhaite la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui nous rejoignent lors de cette rentrée. Ils trouveront, auprès des membres de l'équipe de circonscription, et dans les écoles, tout le soutien nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Bergerac-Est a le plaisir d'accueillir Madame Dominique Dubreucq, qui succède à Monsieur Gilles Brunot sur le poste de CPC-EPS, et Monsieur Pascal Cicuttini à l'Ecole des sciences.

1. PREPARATION DE LA RENTREE 2011

B.O. n°18 du 5 mai 2011

<http://www.education.gouv.fr/cid55941/mene1111098c.html>

Consolider les savoirs fondamentaux dans l'École du socle commun

"L'acquisition des connaissances et des compétences définies par le socle commun constitue l'objectif premier de la scolarité obligatoire. Les programmes de l'école primaire et du collège fixent les contenus d'enseignement à l'appui de cet objectif et détaillent par niveau ce que les élèves doivent maîtriser. Dès qu'une difficulté apparaît, qui ne peut être levée par la différenciation conduite dans la classe, l'aide personnalisée est mobilisée, complétée, le cas échéant, par les stages de remise à niveau, ou par l'appel aux aides spécialisées. Chaque élève pourra ainsi atteindre les objectifs fixés sans recours au redoublement qui ne saurait être qu'un ultime recours. Les élèves intellectuellement précoces bénéficient de réponses individualisées destinées à développer leurs compétences et contribuer à leur épanouissement."

Projet "Objectif 2015" de l'académie de Bordeaux

http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie/proj_aca/presenta.html

Suivant la dynamique du projet académique, le projet départemental s'inscrit dans les grands axes suivants :

- mettre en œuvre les programmes de l'école primaire et le socle commun par l'enseignement des fondamentaux,
- mener chaque élève au maximum de ses possibilités,
- scolariser les élèves en situation de handicap.

<http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/index.php?id=19>

La réflexion s'organise donc dans ces directions :

Axe 1 : entrée sur les enseignements. Il s'agit d'améliorer la cohérence et la continuité des parcours d'apprentissage par compétence, en organisant des progressions de cycle s'appuyant sur les étapes didactiques essentielles, sans oubli ni redondance. La cohérence dans le cycle et la continuité entre les cycles sont recherchées.

Axes 2 et 3 : entrées sur la diversité des élèves. Il s'agit de suivre, en équipe, les acquisitions individuelles et d'agir dès qu'une difficulté apparaît, pour éviter qu'elle ne s'enkyste. La fluidité des parcours, la prévention du redoublement sont recherchées. **La réflexion des enseignants doit également se porter sur le renforcement des pratiques de différenciation pédagogique immédiate, en classe, dès la phase d'apprentissage des séances.**

Le PPRE "de passage", expérimenté puis généralisé depuis deux ans dans la circonscription, devient le PPRE Passerelle. Lors de cette rentrée, les documents seront remis aux collègues à l'occasion d'une rencontre que les directeurs et les chefs d'établissement organiseront, avec l'appui des psychologues scolaires, selon les modalités qui ont été définies lors des dernières réunions des commissions d'harmonisation. Cette année, les commissions d'harmonisation prennent le nom de "commissions de liaison". *"S'appuyant sur les constats du livret personnel de compétences au palier 2, ces rencontres permettent de formaliser dès la fin du CM2 des « programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) passerelles » conçus par le professeur des écoles et les professeurs de français et de mathématiques du collège. Ce PPRE passerelle définit les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides engagées dès le début de la sixième."*

Le projet d'école est l'outil de pilotage partagé par l'équipe éducative, et plus largement par la communauté éducative. Basé sur un constat établi après analyse de la situation, il doit **déterminer précisément des points de progrès, des cibles à atteindre.**

Le projet de circonscription est décliné par secteurs de collège, en lien avec les projets d'établissement (école du socle). Pour chaque secteur, des objectifs partagés par les écoles maternelles, les écoles élémentaires et le collège amèneront les acteurs à élaborer et mettre en œuvre des actions communes. Ce projet, qui intègre les objectifs définis dans chaque école, vous sera communiqué prochainement. Les tableaux d'indicateurs seront régulièrement mis à jour, afin de mesurer les effets des actions conduites.

Pour améliorer la liaison cycle 1 / cycle 2, des groupes école maternelle / école élémentaire sont constitués. Le tableau de bord et le projet d'école sont partagés par chaque groupe. Des concertations et des formations de circonscription seront réservées à cette liaison.

Les réunions des groupes de proximité seront reconduites cette année.

Le Livret Personnel de Compétences constitue le deuxième outil partagé, sur la durée de la scolarité obligatoire. L'utilisation de la version numérique sera généralisée à l'école primaire en 2011-2012.

"L'efficacité du livret personnel de compétences dépend de la régularité et de la qualité des évaluations menées en classe. Il convient de mettre en place des modalités diversifiées d'évaluation qui permettent un réel « contrôle continu » des élèves. La qualité et la pertinence de l'évaluation, comme levier de réussite des élèves, doivent être l'objet d'un travail de réflexion collective permanent au sein des écoles et des établissements. L'enseignant veillera particulièrement à ce que les « contrôles » soient annoncés aux élèves et que les points sur lesquels ils porteront aient été travaillés préalablement et soient clairement répertoriés. Il pourra également préciser aux élèves quels items de quelle(s) compétence(s) sont visés par chaque évaluation."

Le travail déjà engagé dans les écoles de la circonscription, conduit par les groupes de directeurs, les coordonnateurs de réseau, l'équipe du RASED et en lien avec les équipes des collèges, nous permet "d'être à l'heure" dans la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'école. Les nouveaux projets (académie, circonscription, école, établissement) unissent tous les acteurs pour contribuer à la réussite de chacun des élèves qui nous sont confiés. Les actions innovantes, la mutualisation des bonnes pratiques, les expérimentations de liaison inter-cycles seront encouragées.

Lire également :

dans la circulaire de rentrée

<http://www.education.gouv.fr/cid55941/mene1111098c.html>

- L'usage des manuels scolaires
- La maîtrise de la langue française et des mathématiques (prévention de l'illettrisme, enseignement de la grammaire et de l'orthographe...)
- Le plan pour les sciences et les technologies à l'Ecole, la prévention de l'innumérisme
- La sensibilisation précoce à la première langue vivante
- Le suivi en continu des progrès des élèves
- Les évaluations nationales pour jalonner le parcours des élèves
- L'accompagnement éducatif
- La pratique musicale, facteur de réussite scolaire

au B.O. n°31 du 1^{er} septembre 2011

- Les relations école/familles

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57162

- Programme d'enseignement : instruction morale à l'école primaire

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57284

- Scolarité du socle commun

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57155

2. HORAIRES, SURVEILLANCE ET SECURITE DES ELEVES

"La prise en charge des élèves implique l'obligation d'assurer la sécurité morale et physique des enfants. L'enseignant doit veiller à la mise en sécurité de l'espace scolaire (et de son accès : sécurité aux abords de l'école ...), à la constante surveillance des élèves (en classe, lors des récréations et des sorties...), au contrôle attentif des fournitures, des objets ou matériels pouvant se révéler dangereux, et à la vigilance quant à l'accès de l'école."

L'enseignant est responsable administrativement, civilement et pénalement des élèves qui lui sont confiés. Sa responsabilité peut être engagée, au niveau civil (régime dérogatoire de la loi du 5 avril 1937, article L.911-4 du Code de l'Éducation) ou au niveau pénal, (loi du 10 juillet 2000).

Chaque enseignant est donc responsable de ses élèves lors de l'accueil de dix minutes et lors des trois heures de chaque demi-journée de classe, y compris les temps de récréation, et lors des deux heures d'aide personnalisée. Si la surveillance de l'accueil et des récréations est déléguée à d'autres enseignants, par une organisation arrêtée en conseil de maîtres, l'enseignant de chaque classe reste cependant responsable de ses élèves, et doit en particulier veiller au respect des horaires. **Le service doit être organisé pour assurer une surveillance effective de la cour, et recourir à autant d'enseignants que la conformation des lieux en nécessite. Les enseignants de service consacrent exclusivement leur attention à la surveillance des élèves.**

A l'issue de la classe, les élèves doivent être confiés à leurs parents (ou personnes par eux habilitées) à l'école maternelle, ou conduits jusqu'à la grille de l'enceinte scolaire à l'école élémentaire. Les élèves se rendant à la restauration scolaire ou aux activités péri-scolaires sont confiés aux personnels assurant ces services, et une fiche navette enregistre les noms et le nombre d'élèves pris en charge.

En ce qui concerne la "constante surveillance des élèves en classe", je vous rappelle qu'un élève ne peut en aucun cas être isolé dans le couloir, même en laissant ouverte la porte de la salle de classe. D'autres dispositifs doivent être étudiés, si nécessaire, en équipe.

La durée annuelle des enseignements est fixée par la loi, ce qui implique le respect des horaires disciplinaires, mais également de l'heure d'entrée et de sortie des classes, qui sont indiquées dans le règlement. La durée des récréations est fixée, par demi-journée, à 15 minutes à l'école élémentaire et comprise entre 15 et 30 minutes à l'école maternelle. Ces durées incluent les temps d'habillage et de déplacement. **Elles doivent être scrupuleusement respectées, tout au long de l'année scolaire.**

Remarques :

Si la durée des récréations est fixée par les textes, le placement de ces moments dans la journée est à décider en conseil des maîtres, dans le cadre plus général d'une concertation sur les rythmes de la journée, et sur l'optimisation des temps d'apprentissage. Il semble opportun de placer la récréation en milieu de demi-journée, afin de lui conserver son rôle de pause dans les activités scolaires. Placer la récréation en toute fin de demi-journée n'est pas conseillé. Il est également peu judicieux d'enchaîner la sieste et la récréation. Je rappelle à ce propos que la sieste en MS ne peut pas être imposée, et doit, progressivement et de manière individualisée, être réduite puis supprimée, dans ce même objectif d'optimisation des temps d'apprentissage.

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Inspection académique

Madame Jacqueline Orlay, IADSDEN, succède à Monsieur Patrick Guichard.

Monsieur Alain Griffoul, IENA, succède à Madame Hélène Lapeyrere.

Monsieur Cyril Philippe succède à Madame Sylvie Rebeschini à Périgueux IV.

Equipe de circonscription

Vous trouverez sur le site tous les renseignements utiles (contacts des membres de l'équipe, horaires d'ouverture du secrétariat...)

Courrier

Dans votre correspondance, n'oubliez pas d'indiquer clairement les coordonnées de l'expéditeur sur le courrier et de préciser lisiblement l'objet traité.

Le courrier électronique sera préférentiellement utilisé.

Remarque : si vous utilisez un fichier qui vous a été adressé en pièce jointe (formulaire d'enquête...), merci d'ajouter le nom de votre école au nom du fichier. Dans le nom des fichiers, évitez les points, les caractères spéciaux, les accents.

Tout courrier administratif doit impérativement suivre la voie hiérarchique (sauf cas exceptionnel qui donne lieu à deux envois, un direct et un par voie hiérarchique) :

directeur, inspecteur de l'Education nationale, inspecteur d'Académie.

Les documents divers (CR de concertation, PV de conseil d'école, PPMS, document unique), et tous les documents afférents au projet d'école seront déposés sur la plateforme d'échange. Les documents requérant l'accord ou la signature de l'IEN seront traités en ligne.

Site de la circonscription :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/24/IENBergeracEst/spip/>

Le courrier postal doit être adressé à :

Inspection de l'Education nationale
Circonscription de Bergerac-Est
45, rue Leconte de Lisle
24 100 Bergerac

Journées de pré-rentrée

Voir la note de service n°9 2010-2011

Documents à compléter et retourner à l'inspection

Remarque :

Les services de l'Inspection académique ne procéderont pas cette année à l'enquête de rentrée destinée à recenser les effectifs.

Ces données seront directement collectées sur Base-élèves, d'où l'importance de la mise à jour de votre base le plus rapidement possible, et avant le 20 septembre.

Pour le 12 septembre :

- Tableau d'école (document "Tableau_ecole_rentree2011")
- Fiche individuelle de renseignements 2011-2012 (fiche professeur 2011-12.doc) : par les professeurs nouvellement nommés dans la circonscription, et par ceux qui auraient **des changements à signaler (en rouge)**.
- Fiche individuelle spécifique aux professeurs T1 et T2 (renseisindivProfesseursT1T2_2011)
- Fiche des compléments de temps partiels (Tempspartiels.doc)

Rappel : de nombreux formulaires sont à votre disposition sur le site de circonscription.

Inspections

Les inspections individuelles seront précédées de l'envoi d'un avis d'inspection, accompagné d'un questionnaire (à renseigner et à retourner à l'IEN accompagné de l'emploi du temps), et fixant une période d'inspection de deux semaines. Les évaluations seront liées au référentiel des dix compétences des professeurs des écoles et au référentiel des compétences des professeurs des écoles exerçant en école maternelle (Arrêté du 19/12/2006, BO n°1 du 04/01/2007 & BO n°32 du 03/09/2009).

La visite d'inspection peut s'étendre à l'observation d'une séance d'aide personnalisée.

L'application pleine et entière des programmes d'enseignement, les résultats des élèves de la classe et de l'école, la différenciation pédagogique et les modalités de prise en charge des difficultés individuelles, l'implication de l'enseignant dans la réalisation des objectifs du Projet d'école, seront au centre des observations.

Remarque : la date de la visite d'inspection ne sera pas précisée sur l'avis. Vous êtes priés d'indiquer, sur le formulaire d'enquête, les dates des sorties scolaires prévues sur la quinzaine de jours concernée.

Aide personnalisée

Le dispositif sera mis en œuvre selon les modalités déjà suivies les années précédentes.

Formation

Le **Plan Départemental de Formation** est en ligne sur le site de l'Inspection académique. Les inscriptions sont ouvertes dès aujourd'hui et pour une durée de un mois.

<http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/index.php?id=539>

Le **plan de formation de circonscription** (animations pédagogiques) et les procédures d'inscription vous seront communiqués dans la prochaine note de service.

Calendrier scolaire 2011-2012

Le ministère vient de mettre en ligne un outil de consultation des calendriers scolaires permettant d'effectuer des recherches par départements, villes et codes postaux et ce jusqu'en 2013. Par ailleurs, une seconde page permet de consulter les archives du calendrier scolaire depuis 1960 (par année et par zone).

http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html?annee=58&zone=0&search_input=creuse

Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école : 14 ou 15 octobre 2011

<http://www.education.gouv.fr/cid56644/mene1116480n.html>

Se conformer aux instructions et au calendrier de la note de service départementale.

Elections des représentants des personnels

www.education.gouv.fr/electionspro2011

Pour la première fois elles se dérouleront en ligne, du 13 au 20 octobre 2011.

Une fiche technique vous parviendra ultérieurement.

Un mot de passe personnel vous sera envoyé par mél, à votre adresse professionnelle

<https://courrier.ac-bordeaux.fr>

4. REUNIONS

- Personnels remplaçants : mercredi 7 septembre 2011 à 9h à l'inspection
- Stage T2 : vendredi 9 septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 à l'inspection. Un ordre de mission sera envoyé aux intéressés
- Groupe des formateurs de la circonscription : mercredi 14 septembre à 9h à l'inspection

5. RESSOURCES EN LIGNE

Ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>

B.O.EN. : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>

Outils d'aide à l'évaluation des acquis des élèves à l'école maternelle, sur Eduscol

<http://www.eduscol.education.fr/cid48441/l-evaluation.html>

Banque d'outils d'aide à l'évaluation, Banqoutils

<http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>

Académie de Bordeaux : <http://www.ac-bordeaux.fr/>

Inspection académique de la Dordogne : <http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/>

Espace "Formation Ouverte et A Distance de Dordogne" (FOAD)

<http://ia24.ac-bordeaux.fr/index.php?id=361>

CRDP : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/c2000/index.asp?loc=1>

Le portail des TICE à l'école Primaire, PrimTICE

<http://www.primitice.education.fr/>

Le site de l'Ecole des sciences de Bergerac (Centre pilote de la Main à la pâte)

<http://www.perigord.tm.fr/~ecole-scienc/index.php>

Enseignement de l'histoire des arts :

<http://www.education.arts.culture.fr/>

<http://www.culture.fr/fr/sections/collections/histoire-arts>

Le dictionnaire des écoliers

<http://www.cndp.fr/dictionnaire-des-ecoliers/accueil.action>

L'inspecteur de l'Éducation nationale



Gérard MAURICE

"Le plus simple écolier sait maintenant des vérités pour lesquelles Archimède eût sacrifié sa vie."

Ernest Renan

Cette note de service doit être portée à la connaissance de tous les personnels enseignants de l'école, y compris les membres de RASED, les titulaires mobiles, les Professeurs des écoles stagiaires. Elle sera insérée sur le site de la circonscription :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/24/IENBergeracEst/spip/>